

ÉCOLE, VIE CULTURELLE ET CENTRES SOCIO-CULTURELS

Aujourd'hui, nous avons **reçu dans notre salle de formation Madame Kateline DANIAULT, se formant au métier de conseillère en insertion professionnelle et avec des compétences en économie sociale et familiale.**



Elle a dans un premier temps déterminé de façon très général la notion d'école, la notion de vie culturelle (cinéma, livres, peinture, sculpture et la photographie) et ce qu'est un centre socio-culturel.

Ensuite, elle nous a demandé si nous étions parents ou pas et quel est l'âge de chacun de nos enfants pour savoir quelles personnes du groupe allaient être concernées par les inscriptions des enfants à l'école.

Pour cela, elle nous a expliqué **les pièces à fournir par ceux qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école. Les voici :**

- le livret de famille, dans laquelle sont inscrites les informations concernant les différents membres de la famille
- le justificatif de domicile, grâce auquel les administrations peuvent savoir où nous habitons

- le carnet de santé, dans lequel il est possible de voir tout l'historique médical d'un enfant ou d'un adulte
- le justificatif de ressources, grâce auquel les administrations peuvent savoir quelles sont nos ressources financières (salaires et/ou prestations sociales)
- la fiche sanitaire, dans laquelle seront inscrites toutes les informations médicales de l'enfant pour que l'infirmière scolaire et le corps enseignant et la direction soient informés.

Ensuite, Madame Daniault nous a **montré comment remplir la fiche sanitaire en donnant les informations suivantes :**

- l'identité de l'enfant
- sa date de naissance
- l'identité des responsables légaux de l'enfant
- l'identité, l'adresse, le lien de parenté et les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence
- les dates des vaccins réalisés
- les noms des maladies infantiles avec les dates auxquelles elles ont été contractées

Il y aura moins de documents à fournir pour le deuxième et le troisième enfant du foyer.

Nous avons aussi **appris l'existence de secteurs scolaires de proximité et élargis au sein de la ville de Niort.**

Le secteur A regroupe les écoles Michelet, Pasteur, Paul-Bert, Jules-ferry et

Jean-Macé.

Le secteur B regroupe les écoles Pierre-de-Coubertin, des Brizeaux et la Mirandelle.

Le secteur C regroupe les écoles Jean-Mermoz, Edmond-Proust, Les Brizeaux, Pierre de Coubertin, Jules-Ferry et Jean-Jaurès.

Le secteur D regroupe les écoles Paul-Bert, George-Sand, Ferdinand Buisson et Jean-Jaurès.

Le secteur E regroupe les écoles Pasteur, Jean-Zay, Emile-Zola, Ernest-Pérochon et Agrippa d'Aubigné.

Le secteur F regroupe les écoles Jacques-Prévert, Louis-Aragon et Jean-Macé.



Puis, Madame Daniault nous a expliqué comment comprendre la notion de quotient familial.

Celui-ci permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles et de calculer la participation, à partir des revenus comme les salaires, les allocations chômage et les indemnités de formation ou autres, des prestations familiales perçues et de la composition du foyer.

Il sert de base de calcul à différents organismes publics, dont la Caisse d'Allocations Familiales. Il détermine le droit et les conditions à certaines prestations.

- Le nombre de parts de quotient familial d'un célibataire sans enfant est de 1.
- Le nombre de parts de quotient familial d'un célibataire avec un enfant est de 1,5.
- Le nombre de parts de quotient familial d'une célibataire avec deux enfants est de 2.
- Le nombre de parts de quotient familial d'un couple marié ou pacsé sans enfant est de 2.
- Le nombre de parts de quotient familial d'un couple avec un enfant est de 2,5.
- Le nombre de parts de quotient familial d'un couple avec deux enfants est de 3.

Le quotient familial est le résultat d'un calcul, il s'agit du rapport entre les ressources des familles et le nombre total de parts du foyer.

Ensuite, Madame Daniault nous a expliqué que grâce à ce quotient familial il est possible de bénéficier de tarifs adaptés à notre situation financière pour accéder à des prestations de sport et de loisirs.

La ville de Niort offre des chèques loisirs aux familles à petits revenus et propose « ma carte » à toute la population de la ville ou de la communauté d'agglomération du Niortais.

On pourra par exemple pratiquer la natation dans les piscines de Niort, qui proposera des tarifs différents selon les ressources des personnes.

Puis, Madame Daniault nous a parlé de l'AVF (Aide aux Vacances Familiales) proposée par VACAF. Pour bénéficier de cette aide, il faut que le quotient familial de l'année en cours soit inférieur ou égal à 650 euros. Il faut avoir au moins un enfant de vingt ans maximum révolus à charge.

Cette aide est proposée une fois par an.

Il faut au moins un adulte accompagnateur.

Il faut partir dans un lieu de vacances conventionné par VACAF.

Le séjour sera limité à huit jours (dont sept nuits sur place).

Le montant de l'aide proposé par VACAF sera de 75% d'un montant total possible allant jusqu'à 450 euros.



Après cela, Madame Daniault nous a **montré quelles sont les activités qu'il est possible de faire dans les différents centres socio-culturels de la ville de Niort en fonction des classes d'âges suivantes :**

- **pour les enfants de 0 à 6 ans**
bébés lecteurs, éveil musical, bourses aux jouets, espace motricité et baby gym.
- **pour les enfants de 7 à 12 ans**
accompagnement à la scolarité, accueil de loisirs, stage vélo, lecture, karaté, cours de piano, anglais, ateliers musique, jardinage, atelier théâtre, danse, atelier dessin, atelier cirque, atelier poterie, atelier créatif et chorale junior.
- **pour les enfants de plus de 12 ans**
vélo, atelier danse, atelier jeux de société, atelier couture, atelier peinture, volley, badminton, batterie, piano, guitare, arts plastiques, mosaïque, théâtre, anglais, accompagnement à la scolarité.
- **pour les adultes**

atelier numérique, atelier écriture, atelier photo, atelier meubles en carton, atelier cuisine, zumba, yoga, randonnée, violon, échanges linguistiques, bourses aux jouets, aux vêtements et aux matériels de puériculture, vide-grenier au Clou Bouchet, jeux de plateau, jeux de cartes, tricot, broderie, crochet, art floral et groupe de parole.

Elle nous a également parlé de la gratuité d'accès du musée Bernard d'Agesci et du Donjon de Niort tous les premiers dimanches du mois.

Elle nous a aussi informés que des **bourses aux jouets** sont organisées par les CSC d'Aiffres et d'Airvault, que des **bourses aux vêtements pour enfants** sont proposées par les CSC d'Aiffres, d'Airvault et de Melle et que des **bourses de matériels de puériculture** sont proposées par les CSC d'Aiffres, d'Airvault et du Clou Bouchet de Niort. Une malle aux vêtements est également mise à disposition du public démuni au CSC Grand Nord.

Enfin, elle nous a aussi évoqué Niort-Plage et ses multiples activités réalisées sur le sable (exemples : tennis mousse, beach-volley et taekwondo), **sur l'eau** (exemples: canoë, kayak et pédalo), **sur terre** (exemples: bicross, golf et tir-à-l'arc) ou **dans l'air** (exemples: aéro-trampoline, et tour aérien) **chaque été depuis plusieurs années aux abords de la Sèvre Niortaise.**

Pour plus d'informations, visitez :

<http://flefliasfodep.over-blog.com/>



École, vie culturelle et centres socio-culturels : nos reporters donnent leur opinion !

Ce fut une information utile pour nous, car il y avait des informations, que nous ignorions comme par exemple toutes les informations concernant le quotient familial et ce qu'il permet de calculer par rapport aux prestations sociales et par rapport à l'accès aux services municipaux comme la mairie et la bibliothèque à tarifs adaptés.

Mohamad (Syrie)

J'ai pu grâce à cette information mieux connaître les modalités d'inscription des jeunes enfants à l'école maternelle mais aussi les aides aux vacances familiales, qu'il est possible de demander une fois par an, quand nos familles ont de faibles ressources financières.

Souzan (Syrie)

Les informations données par Madame Daniault étaient intéressantes et en particulier celles qui concernaient les inscriptions des jeunes enfants dans les écoles maternelles de la ville de Niort en fonction du secteur de résidence.

Afsaneh (Afghanistan)

J'ai découvert avec satisfaction l'existence de ces aides aux loisirs à destination des jeunes gens issus des familles à faibles ressources financières.

Les chèques-loisirs et « ma carte » sont de précieuses aides pour favoriser le développement psychologique et physique de ces jeunes gens.

Sharifa (Afghanistan)

J'ai apprécié cette information de ce matin, car notre intervenante était audible et compréhensible. J'ai en particulier apprécié de découvrir la notion de quotient familial permettant d'adapter le montant des prestations sociales et des aides au sport et à la culture des personnes issues de foyers aux revenus financiers modestes.

Amphaphone (Laos)

J'ai apprécié d'être informée sur le fait qu'il est nécessaire de remplir une fiche sanitaire à propos de l'enfant que nous inscrivons à l'école. Ainsi, on informe l'école à propos des vaccins que notre enfant a déjà reçus. J'ai aussi compris davantage le principe de la fiscalité en France qui permet la solidarité entre les citoyens aisés financièrement et ceux qui sont plus démunis financièrement parlant.

Thi Nhung (Vietnam)

J'ai appris de nouvelles informations grâce à Madame Daniault et en par-

ticulier tout ce qui concerne la carte qui permet d'avoir des réductions pour accéder aux activités de sport et de culture de la communauté d'agglomération du Niortais pour les jeunes ou les adultes, dont le foyer a peu de ressources financières. J'espère pouvoir bénéficier d'une aide équivalente dans ma ville de résidence, qui est Saint-Maixent-l'École.

Bandar (Syrie)

J'ai apprécié l'intervention de Madame Daniault et surtout tout ce qui a concerné la présentation des secteurs scolaires de la ville de Niort, dans l'un desquels étudient mes petits-enfants et l'explication concernant le quotient familial en faveur de solidarité des gens aisés par rapport aux gens plus démunis à un moment donné de leur vie.

Nur Hussen (Érythrée)

C'était bien, car j'ai pu comprendre que grâce au quotient familial les hommes et les femmes plus démunis financièrement peuvent être plus soutenus pour que leurs enfants accèdent aux mêmes services que les enfants des familles plus riches.

Zamzam (Somalie)

